



Saisie attribution pour une dette qui remonte à 27 ans

Par **pepette1958**, le **14/10/2019 à 18:33**

Bonsoir,rrnrnJ'ai eu la semaine dernière la désagréable surprise de constater, par l'intermédiaire de ma banque, une saisie attribution sur mon compte.rnrnCeci sur l'ordre d'un huissier résidant dans le 42 alors que je vis dans la drome 26.rnrnLes ayant contactés, ils m'ont fais parvenir par l'intermédiaire d'un huissier de la drôme, une photocopie de l'ordonnance en injonction de payer rendue sur requête par le Tribunal d'Instance de Montélimar en date du 22 Mai 1992 et revêtue de la formule exécutoire le 21 Décembre 1992.rnrnQue dois je faire et quel courrier puis je envoyer au juge de l'exécution.rnrnJe pensais qu'il y avait prescription lorsqu'une dette remontait à autant d'années.rnrnEn espérant que vous pourrez me conseiller au plus vite et en vous en remerciant par avance, recevez, Monsieur mes salutations distinguées.rnrn rnrnMme BILLARD MariernrnrnJe